

ACTUALITÉS

91,3 fm
la plus culturelle!

France

L'Église de la scientologie sera jugée pour escroquerie

THIERRY LÉVÊQUE

Paris — Les deux principales entités de l'Église de scientologie française et sept de ses dirigeants seront jugés en cour correctionnelle à Paris l'an prochain pour «escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie», a-t-on appris hier de source judiciaire.

Cette décision est sans précédent en France pour ce groupement d'origine américain reconnu comme religion aux États-Unis et en Espagne notamment, mais combattu comme une secte dans d'autres pays, comme l'Allemagne.

La Scientologie a réagi en dénonçant «un climat de stigmatisation entretenu par certaines institutions». Dans un communiqué, elle estime que «le traitement particulier réservé aux dossiers concernant l'Église de scientologie pose la question de l'équité du traitement judiciaire et du respect de la présomption d'innocence».

Une ordonnance du juge d'instruction Jean-Christophe Hullin a ordonné la comparution en justice des neuf personnes morales et physiques poursuivies, après dix ans de procédure. La Scientologie française a dénoncé au cours de l'enquête un dossier «vide et monté de toutes pièces».

Deux personnes morales, cœur de l'organisation, «l'Association spirituelle de l'église de scientologie-Celebrity center» et la librairie SEL (Scientologie espace liberté) et les sept principaux responsables de l'organisation au moment des faits se voient reprocher d'avoir amené des adeptes à remettre d'importantes sommes en échange de prestations jugées fictives.

Le juge d'instruction est allé contre les réquisitions du parquet rendues en 2006, qui demandait un non-lieu général, au motif qu'il était impossible juridiquement de conclure que l'organisation n'était pas de bonne foi.

Plainte en 1998

«Cette analyse juridique déficiente a été démontée par le juge d'instruction, qui met en lumière des manœuvres frauduleuses et rappelle que des méthodes similaires ont déjà été utilisées dans d'autres dossiers ayant donné lieu à des condamnations de responsables scientologues», a dit à Reuters M^{re} Olivier Morice, avocat de deux des plaignants.

«Nous nous demandons s'il n'y a pas des considérations politiques dans la position du parquet», a-t-il ajouté.

Il a mentionné la rencontre en 2004 entre Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie, et l'acteur de cinéma américain Tom Cruise, porte-drapeau de la Scientologie. Il a dit penser aussi aux propos de l'ancienne directrice de cabinet adjointe du président Sarkozy à l'Élysée Emmanuelle Mignon, envisageant en février dernier le droit de la Scientologie à «exister en paix».

Le dossier qui sera jugé fait suite à une plainte avec constitution de partie civile déposée en décembre 1998 par une ex-adepte. Recrutée dans la rue, elle aurait été amenée à remettre une somme de 140 000 francs (environ 32 000 dollars). Trois autres plaintes ont étoffé le dossier, mais l'une d'elles a été retirée. L'Ordre des pharmaciens est aussi partie civile.

Plusieurs dirigeants de la Scientologie ont déjà été condamnés à titre personnel pour escroquerie, en 1997 à Lyon et en 1999 à Marseille. En mai 2002, le tribunal de Paris a condamné pour la première fois la branche francilienne de la Scientologie à 8000 euros (12 000 dollars) d'amende pour le fichage informatique d'anciens adeptes entre 1998 et 2000.

Une nouvelle condamnation en qualité de personne morale dans le dossier d'escroquerie présumée pourrait entraîner la dissolution judiciaire de l'Église.

La Scientologie, fondée aux États-Unis dans les années 50 par l'écrivain de science fiction Ron Hubbard et implantée dans le monde entier, vend des enseignements reposant sur des «auditions», des cures de soins intensives et des «traitements» à «l'électromètre», un appareil électrique présenté comme un instrument de culte mais jugé fantaisiste par la justice.

Une précédente enquête pour escroquerie engagée à Paris dans les années 80 avait tourné court en raison de la disparition inexplicable au palais de justice de dossiers d'enquête.

Reuters

Le PLC parvient à une entente avec Green Shift

Ottawa — Le Parti libéral du Canada est parvenu à un règlement à l'amiable mettant un terme au différend qui l'opposait à la société environnementale Green Shift au sujet de l'utilisation de sa marque de commerce par les libéraux pour décrire leur programme écologique.

Le parti et la dirigeante de Green Shift ont confirmé hier que les libéraux continueraient d'utiliser le nom, mais uniquement en vertu d'un contrat de concession de licence passé avec l'entreprise.

La présidente de Green Shift, Jennifer Wright, a affirmé que le bref communiqué diffusé par le PLC au sujet de l'entente reflétait sa perception de l'entente. Elle a cependant ajouté ne pas être en mesure de le confirmer avant aujourd'hui.

Mme Wright a également indiqué ne pas pouvoir révéler si l'entente incluait un paiement de la part du PLC pour l'utilisation de la marque de commerce.

Mme Wright avait tenté une poursuite de 8,5 millions contre le PLC, affirmant que le parti n'avait pas le droit de se servir du nom que son entreprise utilisait à des fins commerciales depuis plusieurs années.

La société propose des services d'experts-conseils aux entreprises qui souhaitent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

La Presse canadienne



Des citoyens de Baracoa, à Cuba, tentent de se frayer un chemin à travers les débris qui jonchent le sol après le passage de l'ouragan Ike.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ike poursuit sa course dévastatrice

État d'alerte maximum à Cuba

Deux millions de personnes ont déjà été évacuées de La Havane

CARLOS BATISTA

La Havane — Après avoir provoqué la mort de 61 personnes en Haïti et causé des dégâts aux Bahamas, l'ouragan Ike poursuivait sa progression dévastatrice hier en touchant Cuba, dont la capitale, placée en état d'alerte maximale, a dû évacuer près de deux millions de personnes.

Treize des quatorze provinces de cette île de 11 millions d'habitants étaient en état d'alerte maximum devant l'avancée d'Ike en direction du Golfe du Mexique et du sud-est des États-Unis.

Seules la province occidentale de Pinar del Rio et l'île de la Jeunesse, encore sous le choc par les dévastations causées la semaine dernière par le passage d'un autre ouragan, Gustav, observaient la phase dite de vigilance.

Ouragan de catégorie deux sur cinq sur l'échelle Saffir-Simpson avec des vents qui soufflaient à 160 km/h, Ike menaçait de regagner la puissance qu'il avait perdue lors de son entrée sur le sol cubain hier avant l'aube dans la province orientale d'Holguín, qui a subi des dégâts très importants, selon le Centre de météorologie de Cuba (Insmet).

La partie la plus active de l'ouragan a quitté la terre ferme au sud de la province centrale de Ciego de Avila (420 km au sud-est de La Havane) et «risquait de s'intensifier avec la chaleur de la mer» avant de toucher à nouveau terre ce matin dans l'ouest, a prévenu le directeur de l'Insmet, José Rubiera, ajoutant que jamais Cuba n'avait vu deux ouragans frapper ses côtes en seulement huit jours, en référence à Ike et Gustav.

Selon sa trajectoire prévue par les météorologues mais qui pourrait encore changer, Ike devrait quitter l'île aujourd'hui en fin de journée dans sa partie occidentale, dans les environs de La Havane, et menacer ensuite le golfe du Mexique, où se concentre le quart de la production américaine de pétrole.

Plusieurs compagnies pétrolières, dont les britanniques Shell et BP et la française Total, ont annoncé leur intention de procéder à partir de demain à l'évacuation du personnel des plateformes offshore du golfe du Mexique où la production d'or noir ne s'est pas encore remise du passage de Gustav.

États-Unis

Ike pourrait toucher les îles américaines Keys (Floride), qui ont été placées en état d'alerte à la tempête tropicale, entre aujourd'hui et demain, avant de poursuivre sa progression vers le Texas et la Louisiane, selon des prévisions du Centre américain des ouragans (NHC), basé à Miami.

À Cuba, sur les quelque 1,9 million de personnes évacuées figurent 10 000 touristes étrangers, selon la Défense civile.

Dans la province orientale d'Holguín, la «situation était dramatique» avec des poteaux électriques couchés par les vents, des arbres et des toits arrachés,



L'ouragan Ike devrait quitter Cuba en fin de journée aujourd'hui pour se diriger vers le golfe du Mexique.

REUTERS

des habitations inondées et une importante mine de nickel endommagée, selon un correspondant sur place de la télévision cubaine.

Des vagues de sept mètres ont frappé les côtes orientales, endommageant ou détruisant des centaines d'habitations, selon la Défense civile qui a annoncé sept blessés mais aucun mort.

«J'ai 59 ans, j'ai vu bien des cyclones, mais jamais qui ont causé une telle destruction», a déclaré par téléphone à la télévision un habitant de Camaguey (530 km au sud-est de La Havane).

À La Havane, des habitants se préparaient à l'arrivée d'Ike en installant des panneaux de bois sur les fenêtres de leur maison. Aucune évacuation n'a été rapportée jusqu'à maintenant dans la capitale de deux millions d'habitants dont les rues étaient quasi désertes hier.

En Haïti, les fortes pluies provoquées par le passage d'Ike au large de ce pays ont causé 61 morts, dont 57 dans le seul village de Cabaret (nord), balayé par des trombes d'eau dans la nuit de samedi hier, selon un bilan officiel.

Dans ce pays pauvre, plus de 580 personnes sont mortes et des milliers se sont retrouvées sans abri, parfois sans eau potable ni nourriture, par le passage en trois semaines de trois dépressions majeures, Fay, Gustav puis Hanna.

Avant de frapper Cuba, Ike s'était abattu sur l'île de Great Inagua, comptant un millier d'habitants au sud-est des Bahamas, avec la force d'un ouragan de catégorie 4, causant de nombreux dégâts, mais ne faisant pas de victimes.

Agence France-Presse



Une femme constate avec découragement les dommages faits par l'ouragan Ike.

AGENCE FRANCE-PRESSE

EN BREF

Listériose: trois autres décès confirmés

Frédéricton — Trois décès liés à la listériose ont été confirmés hier au pays, mais des tests complémentaires seront nécessaires pour établir si ces décès sont liés ou non à la crise de listériose qui sévit au pays depuis juillet. La bactérie *Listeria* a fait une première victime à Ottawa. Le Dr Isra Levy, médecin-chef en santé publique, a confirmé qu'une mort survenue le 28 août dernier est liée à la maladie qui, depuis trois semaines, a entraîné la mort d'une quinzaine de personnes au pays. Aucun détail n'a été rendu public quant à l'identité de la per-

sonne morte. Il s'agit du troisième cas de listériose à être rapporté aux autorités médicales d'Ottawa depuis le début de la crise. Les Services de santé publique du Nouveau-Brunswick ont aussi confirmé qu'un premier décès lié à la listériose a été signalé dans la province. Le cas concerne une octogénaire décédée récemment à l'hôpital. Cette personne habitait un foyer de soins. Enfin, c'est bien la listériose qui a causé la mort d'une femme âgée à l'hôpital général de Kelowna, en Colombie-Britannique. L'Interior Health Authority (IHA) de la province a confirmé l'information. D'après les médecins, l'état de santé de la victime a pu la rendre plus vulnérable à l'infection. — D'après La Presse canadienne

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Les Six Nations rejettent une offre d'Ottawa

Toronto — Les 26 millions offerts par le gouvernement fédéral pour compenser les autochtones des Six Nations pour leurs terres inondées au moment de la construction du canal Welland, en Ontario, il y a près de deux siècles, sont nettement insuffisants, ont fait savoir les autochtones hier. Les Six Nations Haudenosaunee reprochent à Ottawa de ne pas avoir fourni de motifs à l'appui de sa proposition financière, alors que des évaluateurs indépendants ont estimé la valeur de la perte d'utilisation de ces terres à entre 500 millions et 1,1 milliard. Le chef, Allen MacNaughton, s'est dit déçu de l'attitude du gouvernement fédéral, qu'il a qualifiée de rigide. Selon lui, Ottawa dit aux autochtones que l'offre est à prendre ou à laisser. Ce n'est pas cela, négociateur, a soutenu M. MacNaughton. En 1829 et 1830, des terres des Six Nations ont été inondées lors de l'édification d'un barrage sur la rivière Grande, dans le sud de l'Ontario, en vue de la construction du canal Welland qui permet aux bateaux de contourner les chutes Niagara. — *La Presse canadienne*

Accusations de terrorisme maintenues

Ottawa — Le juge de la Cour supérieure de l'Ontario Douglas Rutherford a refusé de laisser tomber les accusations de terrorisme qui pèsent contre Momin Khawaja. Dans une décision rendue hier matin, le juge Rutherford a expliqué que la Couronne avait présenté assez de preuves pour que le procès puisse se poursuivre. M. Khawaja, un concepteur de logiciel d'Ottawa, a été arrêté il y a quatre ans, en Ontario. Il fait face à sept chefs d'accusation en vertu de la Loi antiterrorisme. Il est notamment accusé d'avoir fabriqué le dispositif de contrôle à distance qui devait être utilisé dans des attentats à la bombe par des extrémistes islamistes en Grande-Bre-

tagne, qui ont avorté. On lui reproche également d'avoir financé et facilité des activités terroristes, d'avoir pris part à des formations et des rassemblements de terroristes et d'avoir mis à la disposition de terroristes une propriété de sa famille au Pakistan. Au mois d'août, l'avocat de la défense, Lawrence Greenspan, avait demandé au juge que les accusations de terrorisme soient retirées contre son client. — *La Presse canadienne*

Les travailleurs forestiers du N.-B. veulent de l'aide

St-Leonard, N.B. — Un groupe de 40 travailleurs de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick demandent à Ottawa d'agir dans la crise forestière qui crée des «villes fantômes» dans la province. Le vice-président du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Ervan Cronk, a expliqué que les travailleurs veulent une aide financière pour aider ceux d'entre eux touchés par les fermetures de papeteries dans la province et dans le reste du pays. Ottawa doit aussi s'impliquer pour redéfinir le futur de l'industrie forestière au Canada, estime le syndicat. M. Cronk a indiqué que lors de la campagne électorale fédérale, le syndicat sera actif politiquement pour rappeler la gravité de l'impact de la crise forestière sur les travailleurs. — *La Presse canadienne*

Assassin en fuite

Toronto — La police de Toronto poursuit ses recherches afin de retrouver un tireur qui a tué une personne, hier après-midi. Les autorités affirment qu'il est trop tôt pour dire si le coup de feu, tiré vers 14 heures 45, était destiné à la victime ou tiré à l'aveuglette. La victime, un homme âgé au début de la vingtaine, est décédé sur la scène du crime. La police a érigé un périmètre de sécurité dans ce secteur où se trouvent cinq écoles qui ont été verrouillées par mesure de sécurité. Le périmètre a été levé en début de soirée. — *La Presse canadienne*

George Radwanski est accusé de fraude et d'abus de confiance

Témoignages accablants au procès de l'ex-commissaire à la vie privée



George Radwanski

TIM NAUMETZ

Ottawa — Le procès pour fraude de l'ancien commissaire fédéral à la protection de la vie privée George Radwanski a débuté hier à Ottawa par l'audition de témoignages accablants sur des états de frais et autres réclamations qui faisaient sourciller au sein même de son bureau.

Selon l'un de ces témoignages, Radwanski, qui a quitté son poste sous pression en 2003, avait omis de déclarer un prêt de 35 000 \$ obtenu de son chef de cabinet en 2001, comme l'exige le code fédéral en matière de conflit d'intérêts. Le prêt avait pris la forme d'une hypothèque sur la résidence de Radwanski.

Radwanski et son ancien bras droit, Arthur Lamarche, subissent leur procès en Cour supérieure de l'Ontario sous des accusations de fraude et d'abus de confiance. Tous deux ont plaidé non coupable.

La Couronne a dévoilé des détails de ce prêt, et aussi expliqué une avance présumée frauduleuse pour frais de voyage de 15 000 \$ versée à Radwanski, et un paiement de 16 000 \$ pour des vacances dont il n'avait pas encore acquis les droits.

Un responsable de la paye au bureau du commissaire a déclaré qu'Arthur Lamarche lui avait donné instruction, au début de 2003, de traiter un chèque pour 20 jours de vacances auxquels M. Radwanski n'avait pas encore droit. La spécialiste en rémunération, Julie Giroux, a déclaré lui avoir dit qu'elle ne pouvait pas parce que cela allait à l'encontre des politiques. Elle a ajouté que M. Lamarche lui avait dit que le patron voulait que ce soit payé.

Le responsable du code sur les conflits d'intérêts à l'époque, Ho-

ward Wilson, a déclaré lundi dans son témoignage que George Radwanski n'avait pas respecté l'obligation de signaler le prêt dans les 30 jours et ne l'avait jamais divulgué. En vertu du code alors en vigueur, les titulaires de charges publiques étaient tenus de dévoiler tous leurs avoirs dès leur entrée en poste, et d'aviser le bureau de M. Wilson s'ils encourageaient de nouvelles dettes, y compris des hypothèques.

M. Wilson a dit n'avoir eu vent de l'insolite prêt hypothécaire que beaucoup plus tard, quand les dépenses du commissaire à la vie privée ont fait l'objet de manchettes dans les médias, d'une enquête parlementaire et d'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada.

Le procureur, Robert Wadden, a interrogé M. Wilson après avoir exposé la preuve de la Couronne contre les deux accusés, citant une longue liste d'états de frais, de dossiers bancaires et d'autres preuves qu'il soumettra au cours du procès, qui pourrait durer 15 jours.

Selon le procureur, ces documents et des témoignages démontreront que Radwanski abusait régulièrement des règles gouvernementales en matière de frais de réception et de représentation. Il soumettait souvent des demandes de remboursement de frais pour des repas où les seuls invités étaient des membres de son personnel, ou alors, son personnel soumettait des demandes de remboursement pour lesquelles George Radwanski était l'invité, a dit le procureur Wadden.

La théorie de la Couronne est que Radwanski «vivait et mangeait» aux frais de la population, a affirmé le procureur.

— *La Presse canadienne*

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html

Courriel : avisdev@ledevoir.com

Avis public

Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois de juillet et août 2008 :

Vente à Construction et Rénovation A.C.P.L. inc., d'un terrain situé du côté est de la 26^e Avenue, au nord du boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 367 du cadastre du Québec, pour 28 700 \$.

Vente à la Coopérative d'habitation Château de la Chance, d'un terrain situé sur le côté ouest du boulevard Décarie, au nord du chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 087 318 du cadastre du Québec, pour 172 179 \$.

Vente à 136 991 Canada inc, d'un terrain situé dans le Vieux-Montréal, à l'est de la côte de la Place-d'Armes, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, pour 3 650 000 \$.

Le 9 septembre 2008

Le greffier de la Ville, M^{re} Yves Saindon

Besoin d'information? Besoin de support?

Allergique? Pas de panique!

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télé. : (514) 990-2575

www.aqaa.qc.ca

Avis public

Montréal

RÉSUMÉ DE MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné, conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) :

Le règlement 04-047-64 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 26 mai 2008, est entré en vigueur le 4 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour remplacer l'affectation «Parc et espace vert» par l'affectation «Secteur mixte» sur l'emprise de rue située à l'angle nord-est des rues Sherbooke et Jeanne-Mance et corriger les limites des parcs Gilbert-Langevin, Hutchison et Pauline-Julien.

Le règlement 04-047-31 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 26 mai 2008, est entré en vigueur le 4 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le quadrilatère formé par les rues De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis, l'affectation du sol «Secteur mixte» est remplacée par l'affectation «Grand équipement institutionnel». Dans le quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis, la hauteur maximale passe à 80 m, et un nouveau secteur de densité y est prévu (25-T5), avec un coefficient d'occupation du sol de 9,0.

Le règlement 04-047-47 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour le quadrilatère formé par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Saint-Hubert, l'affectation «Secteur résidentiel» est remplacée par l'affectation «Secteur mixte», et la carte «Les limites de hauteur» est modifiée pour prévoir une hauteur maximale de 44 m. Dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Hubert, Notre-Dame Est et Berri, la limite de hauteur est remplacée par une limite de 60 m.

Le règlement 04-047-65 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications apportées par ce règlement s'appliquent à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Place des arts du Quartier des spectacles. Les cartes intitulées «Les parcs et espaces verts» et «La densité de construction» sont aussi ajustées en conséquence.

Le règlement 04-047-66 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)», adopté le 16 juin 2008, est entré en vigueur le 25 juin 2008. Les modifications sont apportées au document complémentaire pour y introduire des mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal applicables au territoire du Collège Jean-De-Brébeuf, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent aussi être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 9 septembre 2008

Le greffier de la Ville, M^{re} Yves Saindon

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

0836

HORIZONTALEMENT

- Bruissement léger - Capable de.
- Amphibien - Hautains.
- Sur la paupière - Très ravi.
- Fait de l'air - Occlusion intestinale.
- Fourreau de métal - Éléphantiasis - Quatre.
- Déchets - Coule en Afrique.
- Rivière de France - Donne à boire.
- Chrome - Qui est propre à faire bouger avec rythme.
- Poète - Exuvie.
- Faire son nid - Sans variétés.
- Attaché - Qui n'est plus en fonction.
- Rauque - Dévouement.

VERTICALEMENT

- Mélange de plusieurs légumes coupés en morceaux - Panneau d'étoffe.
- Le monde habité - Il tua son frère.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

1	R	I	D	I	C	U	L	I	S	E	R
2	O	N	T	R	O	M	A	N	C	I	E
3	G	A	T	I	B	I	S	R	U	E	
4	U	B	E	E	A	D	O	R	E	S	
5	E	S	P	A	N	S	U	E			
6	T	O	C	A	R	D	M	A	T	I	N
7	T	U	E	R	A	G	I	L	I	T	E
8	E	V	A	S	E	I	S	E	R	E	
9	I	N	E	D	I	T	S	E	S	T	
10	T	E	S	E	T	E	I	N	T	A	
11	I	A	N	E	O	U	T	I	L		
12	F	O	I	N	M	O	N	E	V	E	

0835

Sudoku par Fabien Savary

	5		9					
		7	1	6	8			
						9	3	
5		1		3	6	8		
	6		4				9	5
7	3	8		4			4	3
	1			5	3	6	2	

Niveau de difficulté : MOYEN 0959

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	5	1	6	7	4	9	2	8
7	4	8	2	9	1	6	5	3
2	6	9	5	8	3	1	7	4
9	1	5	8	3	2	7	4	6
6	7	2	1	4	9	3	8	5
8	3	4	7	6	5	2	1	9
1	9	3	4	2	8	5	6	7
4	2	6	3	5	7	8	9	1
5	8	7	9	1	6	4	3	2

0958

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-22-15090-085 COUR DU QUÉBEC VILLE DE SAINT-JOSEPH-DESOREL

Demanderesse

ÉRIC BOUCHER, ayant sa dernière adresse connue au 416, rue Mc Carthy, Saint-Joseph-de-Sorel, district judiciaire de Richelieu, province de Québec, J3R 3N6

Défendeur

ASSIGNATION

Ordre est donné au défendeur, Eric Boucher, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 21 octobre 2008, à 9h00, en salle 2.06, au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention du défendeur, Eric Boucher.

À Montréal, le 5 septembre 2008

Julie Gagné
Greffière adjointe, J62064

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie Traductions Jean-Pierre Bélanger inc. ayant son siège au 201-3488, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal H3H 2M6 a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises.

Donnez. On peut faire plus encore.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

à la reconquête de Québec



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

«Les élus municipaux et les gens d'affaires ont très mal pris de se faire traiter de pousseurs de crayons. Il y a un mépris odieux.»

M. Blackburn n'a pas utilisé le terme «pousseurs de crayons», il avait plutôt déclaré qu'il ne financerait plus «les frais de fonctionnement, ni les salaires,

ni le crayon, ni le papier de façon éternelle».

M. Labeaume a dévoilé en début de campagne une liste de 12 demandes aux politiciens fédéraux. Il veut notamment un train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Windsor, mais aussi Québec et Chicago. Il demande de l'aide financière pour agrandir le Musée des beaux-arts et pour le projet Diamant du prolifique Robert Lepage, soit l'aménagement d'une salle de théâtre dans les tunnels abandonnés de l'autoroute Dufferin, qui dorment sous la ville depuis des lustres. Sans compter la reconstruction du Manège militaire, sur la Grande-Allée. Gilles Duceppe s'est engagé à se faire le porteur à Ottawa de certaines de ces demandes, notamment le rétablissement du financement des OSBL.

M. Duceppe a profité de son passage pour prêter main-forte à sa députée Christiane Gagnon, la seule à avoir survécu à l'hécatombe de 2006. Mme Gagnon fera face cette fois à la candidate conservatrice Myriam Taschereau, qui semble très confiante. «Je m'attends à tout, sauf à une campagne difficile», a-t-elle en effet déclaré au *Journal de Québec*. Mme Gagnon, qui a remporté la victoire de 2006 avec une majorité confortable de 6000 voix, l'a invitée à tempérer ses ardeurs. «C'est ma sixième élection, et c'est toujours une première pour moi. Quand les élections sont déclenchées, il y a toujours une fébrilité. On verra plus tard, elle est mieux de se calmer.»

Gilles Duceppe a refusé de discuter des moyens qu'il entendait prendre pour reconquérir le cœur de Québec, s'en tenant à sa ligne habituelle de protection des intérêts du Québec. Il a toutefois mentionné qu'en refusant de prendre part au protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le Canada privait la ville de Québec de sources de revenus importantes. Car, a-t-il expliqué, les papeteries et les alumineries ont en général diminué de beaucoup leurs émissions de gaz à effet de serre et elles auraient pu vendre à fort prix des crédits sur la scène internationale.

Le Devoir

EN BREF

Dion défend son choix dans Lasalle-Émard

De passage à Montréal hier, le chef libéral Stéphane Dion a défendu le choix de la conseillère d'arrondissement Lise Zarc, de l'équipe du maire Gérald Tremblay, pour représenter le PLC dans Lasalle-Émard. Plusieurs observateurs s'attendaient à un candidat-vedette dans ce bastion rouge de l'île de Montréal. «Le maire de Montréal m'a dit qu'on lui enlève un élément important de son équipe. Je connais sa valeur et Gérald Tremblay aussi. Elle fera une très bonne députée», a-t-il dit hier matin. Lasalle-Émard était représentée par l'ancien premier ministre Paul Martin. — *Le Devoir*

Harper cible la classe moyenne

De passage hier à Richmond, en Colombie-Britannique, le chef conservateur Stephen Harper a soutenu que les familles ont plus d'argent dans leur poche depuis que son parti a pris le pouvoir. M. Harper n'a rien promis de nouveau, mais a expliqué qu'avec la baisse de la TPS, la remise de 1200 \$ par année par enfants de moins de six ans et les baisses d'impôt ciblées, une famille typique avec deux enfants paye 3000 \$ de moins par année. La circonscription de Richmond, en banlieue de Vancouver, est détenue par le Parti libéral. — *Le Devoir*

La FTQ appuie le Bloc

La FTQ accorde son appui au Bloc québécois dans l'actuelle campagne électorale, estimant que c'est ce parti qui «détient la clé de ces élections pour le Québec». À l'issue d'une réunion spéciale, hier après-midi, du bureau de la FTQ regroupant le président, le secrétaire général de même que les vice-présidents de la centrale syndicale, il a été décidé, sans grande surprise, de s'impliquer dans la campagne en faveur du Bloc. «On est conscients, d'une part, que c'est le Bloc qui a défendu à Ottawa nos grands dossiers comme la crise dans la forêt et dans le secteur manufacturier, et d'autre part c'est le Bloc qui détient la clé de ces élections pour le Québec», a déclaré par voie de communiqué le président de la FTQ, Michel Arsenault. «Nous ne pouvons nous payer le luxe de laisser les conservateurs gouverner pour l'Ouest en restant les bras croisés devant les milliers de pertes d'emplois au Québec, dans le textile, la forêt, l'industrie de la fabrication, a-t-il ajouté. Nous ne pouvons nous payer le luxe d'un resserrement de l'accès à l'assurance emploi alors que des dizaines de milliers de travailleurs ayant cotisé n'y ont pas droit.» La FTQ a précisé que certains de ses syndicats affiliés sont déjà actifs dans la campagne électorale qui s'est amorcée dimanche. La FTQ est la plus grande centrale syndicale au Québec avec plus de 500 000 membres. — *La Presse canadienne*

Labonté énonce ses priorités pour Montréal

Les partis politiques fédéraux devraient prendre des engagements à l'égard de la métropole, qu'il s'agisse de la culture ou du contrôle des armes à feu, croit le chef de l'opposition à l'hôtel de ville. Au lendemain du déclenchement de la campagne électorale fédérale, Benoit Labonté a cité cinq priorités pour Montréal. Il tentera de faire adopter une motion par le conseil municipal le 22 septembre prochain afin d'inciter les candidats à se prononcer sur ces thèmes. En matière de culture, M. Labonté souhaite que les candidats s'engagent à annuler les compressions annoncées dans les programmes fédéraux ou proposent des solutions de rechange. Il espère également que les candidats se prononceraient en faveur du développement du Vieux-Port de Montréal et d'une aide fédérale à la construction d'une navette ferroviaire reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville et à la réalisation du projet de l'Université de Montréal sur le campus Outremont. Ottawa devrait également renforcer le contrôle des armes à feu, selon M. Labonté qui souhaite que les élus montréalais adoptent sa motion à l'unanimité afin d'envoyer «un message fort» aux candidats. — *Le Devoir*

de respecter électoral

pour qu'une dépense électorale soit considérée comme locale.

Alors qu'il se trouvait en Colombie-Britannique, le chef conservateur s'est fait interroger sur son intention de respecter ou non cet avis. «J'ai dit la semaine dernière que ce gouvernement a toujours respecté la loi et les interprétations actuelles d'Elections Canada comme nous l'avons fait la dernière fois», a déclaré Stephen Harper.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe interprète cette réponse comme l'admission que le stratagème se répètera. «M. Harper vient de nous dire qu'il appliquera la loi telle qu'il la comprend, a-t-il déclaré alors qu'il se trouvait à Québec. Moi, j'ai toujours pensé que, dans notre société, la règle c'est que nul n'est censé ignorer la loi. [...] Ça ferait une belle société ça si tous les gens se disaient on va appliquer la loi telle qu'on la comprend.» Selon M. Duceppe, cette déclaration signifie que les conservateurs «vont continuer d'agir comme ils l'ont fait en 2005-06».

Ce sont 67 candidats conservateurs qui sont soupçonnés par Elections Canada d'avoir mis leur caisse électorale à la disposition de leur parti, dont 27 au Québec. Tous les élus conservateurs de la province, sauf Jean-Pierre Blackburn, sont impliqués. Pour M. Duceppe, cet enjeu, quoique compliqué et difficile à comprendre pour quiconque ne connaît pas la Loi électorale, n'en est pas moins primordial. «Ça entacherait beaucoup tout résultat d'élection si on apprenait dans quatre ou cinq ans [...] que c'était illégal d'avoir agi ainsi. On va à l'encontre des règles démocratiques les plus fondamentales.»

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

Layton veut un moratoire sur l'exploitation des sables



Jack Layton

BLAIR GABLE REUTERS

MURRAY BREWSTER

Fort Smith, T. N.-O. — Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, veut mettre un terme à tout nouveau projet d'exploitation des sables bitumineux en Alberta.

Il a aussi promis, hier, de contraindre les grandes sociétés pétrolières de nettoyer les lieux et de récupérer les terrains perdus à la production d'hydrocarbures.

Ses arguments risquent d'obtenir plus d'appuis dans le centre du pays — plus particulièrement au Québec — qu'en Alberta, où une grande part de la richesse repose sur les sables bitumineux.

«Il est nécessaire de contrôler cette exploitation, sinon nous allons laisser à la prochaine génération un héritage trop toxique pour qu'il soit nettoyé», a déclaré M. Layton alors que son avion de campagne survolait des mines de sables bitumineux afin de donner aux

journalistes une idée des 47 832 hectares de terrains perdus en raison de l'exploitation pétrolière.

En présence d'un auditoire captif, M. Layton a profité de l'occasion pour faire passer son message.

«J'estime important d'attirer l'attention des Canadiens sur ce qui se passe ici», a-t-il affirmé avant que son appareil ne se soit posé à Fort Smith, petite collectivité de 2500 habitants située à la limite de la forêt boréale, dans les Territoires du Nord-Ouest.

S'il s'agit-là de l'héritage du premier ministre Stephen Harper, a-t-il dit, «je n'en veux pas».

M. Layton a entre autres montré du doigt Kearl, un projet de huit milliards de dollars de la Pétrolière Impériale, qui a été rapidement approuvé par le gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Le chef du NPD souhaite un moratoire sur les nouvelles activités d'exploitation jusqu'à l'imposition d'un plafond pour les émissions de carbone. Selon lui, il existe des programmes efficaces pour s'occuper des répercussions de l'exploitation des mines à ciel ouvert sur l'environnement et la santé.

M. Layton a également mis en doute la perception voulant que les Canadiens de l'Ouest s'opposent au progrès environnemental. Cec Heron, qui travaille pour le conseil de bande local en ce qui a trait à la gestion de l'eau, a affirmé que l'argent ne constituait pas l'unique facteur dont il fallait tenir compte.

La catastrophe qui surviendrait si l'un des étangs de retenue cédait serait inimaginable, a-t-elle affirmé. «Qu'ils boivent du pétrole, a déclaré Mme Heron au sujet de ceux qui s'opposent à la mesure souhaitée par M. Layton. On ne peut pas vivre sans eau.»

La Presse canadienne

Les libéraux et le portefeuille des contribuables



Qu'en est-il vraiment?

ILS PRÉTENDENT:

Les publicités conservatrices rendues publiques hier matin accusent le chef libéral Stéphane Dion de vouloir hausser la TPS, de priver les familles du versement de 100 \$ par mois par enfant de moins de six ans mis en place par

le gouvernement Harper et de vouloir alourdir le fardeau fiscal des Canadiens avec sa taxe sur le carbone.

LES FAITS DISENT :

Le chef libéral a nié hier vouloir hausser la TPS, mais le 31 octobre 2007, le jour où ses députés et lui se sont abstenus pour la laisser passer et éviter une élection, il a laissé planer un doute sur ses intentions futures, doute que les conservateurs exploitent aujourd'hui. A un journaliste qui voulait savoir si un gouvernement libéral rehausserait la TPS, il avait dit qu'il prendrait cette option en considération. «We'll

consider that», avait-il dit. Ce n'est que plus tard qu'il a précisé sa pensée.

Pour ce qui est de l'élimination de la «Prestation universelle pour la garde d'enfants» (PUGE), impossible de trouver une déclaration du chef libéral qui confirme l'affirmation conservatrice. Le Parti conservateur appuie son accusation sur une réponse donnée par M. Dion dans le cadre d'une entrevue au *National Post* en octobre 2006. Quand on lui demande s'il mettra fin au plan conservateur en matière de garde d'enfants, il répond par l'affirmative. Mais vise-t-il l'ensemble de la politique ou un de ses volets?

Cette dernière en comporte deux. Il y a d'abord la prestation de 100 \$ par mois versée à tous les parents d'enfants de moins de six ans, qu'ils aient ou non recours à des services de garde. Il y a ensuite un fonds de 250 millions par année pour la création de places par les organismes communautaires et les entreprises.

Il est difficile de conclure que M. Dion songeait à l'élimination de la prestation puisqu'il dit dans la même entrevue vouloir augmenter l'aide financière aux parents. En 2007, la députée Ruby Dhalla précisait que le PLC veut que la PUGE soit non imposable. Actuellement, seulement les familles les

plus pauvres conservent la totalité des 1200 \$ par année. Selon l'Institut Caledon, les parents peuvent se retrouver avec aussi peu que 640 \$, une fois payés leurs impôts fédéraux et provinciaux.

Le deuxième volet de la politique conservatrice, que M. Dion critiquait directement en 2006, ne décollera jamais et sera modifié lors du budget de 2007: les 250 millions par année seront versés aux provinces, et un crédit d'impôt sera offert aux entreprises. Selon le ministre du Développement des ressources humaines, les provinces auraient, jusqu'à présent, créé environ 60 000 places grâce à ces fonds.

Il n'a pas fourni de chiffres sur le nombre de places créées en milieu de travail.

Pour ce qui est de la troisième accusation conservatrice, elle relève de la rhétorique électorale. Quel parti n'a jamais pris plaisir à souligner les travers d'une promesse adverse tout en passant sous silence ses bons côtés? La taxe sur le carbone de Stéphane Dion entraînera une hausse des prix, mais le tournant vert prévoit utiliser les revenus de cette taxe pour réduire les impôts sur le revenu.

Manon Cornéliier
mcomnelier@ledevoir.com

NOUVELLE SAISON

■ 24 HEURES CHRONO
CE SOIR 21 H

L'HEURE DE LA LIBÉRATION
POUR JACK BAUER



Télé-Québec

LES SPORTS

SOCCER

UNITED SOCCER LEAGUES

	G	P	N	BP	BC	Pts
x-Porto Rico	14	6	7	40	22	49
x-Vancouver	13	7	8	30	26	47
z-Rochester	11	8	8	34	29	40
Seattle	10	8	9	33	30	39
Charleston	10	10	7	31	29	37
Montréal	10	10	5	28	23	35
Minnesota	8	11	9	33	37	33
Atlanta	8	11	8	35	47	32
Portland	7	10	10	26	28	31
Caroline	7	11	9	30	41	30
FC Miami	6	12	10	26	34	28

x - se qualifie en vue des séries éliminatoires
z - L'équipe de Rochester a été déboulée d'un point en raison d'un joueur inadmissible dans sa formation

Hier

Portland à Montréal, 19h30

Aujourd'hui

Aucun match

Demain

Montréal à Seattle, 22h

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est						
	G	P	N	PP	PC	PTS
Montréal	7	3	0	343	236	14
Toronto	4	6	0	228	318	8
Winnipeg	2	7	0	179	259	4
Hamilton	2	8	0	244	308	4
Section Ouest						
	G	P	N	PP	PC	PTS
Saskatchewan	7	2	0	238	196	14
Edmonton	6	4	0	310	269	12
Calgary	6	4	0	294	265	12
C.-B.	5	5	0	292	277	10

Vendredi

Winnipeg à Toronto, 19h
Montréal à Calgary, 22h

TENNIS

Roger Federer remporte son cinquième titre consécutif de l'US Open

New York — Le Suisse Roger Federer, n° 2 mondial, a remporté son cinquième titre consécutif de l'US Open en battant hier à New York le Britannique Andy Murray, tête de série n° 6, 6-2, 7-5, 6-2.

Federer, seulement accroché dans la deuxième manche, n'a eu besoin que de 1h51 pour enlever un match à sens unique, où l'Écosais est resté très loin du niveau qui lui avait permis de sortir le n° 1 mondial, Rafael Nadal, la veille en demi-finale.

«C'est grand, a déclaré Federer. C'est vraiment un moment très spécial de ma carrière. J'ai vécu des déceptions en Grand Chelem cette saison, alors ramener celui-là à la maison veut dire beaucoup pour moi.»

Le Suisse de 27 ans empoche son treizième titre en Grand Chelem, son premier de la saison. Il n'est plus qu'à une unité du record de l'Américain Pete Sampras, joueur le plus titré de l'histoire en Grand Chelem avec 14 tournois.

«Je ne veux pas m'arrêter à ce chiffre 13, ce serait terrible», a-t-il souri.

Federer est le premier joueur à parvenir à remporter deux tournois du Grand Chelem cinq fois

consécutives (Wimbledon 2003 à 2007 et US Open 2004 à 2008).

Il compte aussi trois Open d'Australie à son actif et seul Roland-Garros lui échappe encore.

Sa victoire à l'US Open intervient alors que l'ex-n° 1 mondial (débouté par l'Espagnol Rafael Nadal en août après 237 semaines consécutives en tête du classement) traverse sa moins bonne saison depuis 2002, avec seulement deux tournois (Estoril, Halle) remportés avant son succès new-yorkais.

L'Écosais Murray, 21 ans, a lui souligné son «super tournoi». «Jouer sur ce court central Arthur-Ashe a été le meilleur moment de ma vie», a-t-il dit. Murray atteignait la finale d'un Grand Chelem pour la première fois de sa carrière après avoir créé la surprise en sortant Nadal en demi-finale dimanche.

«J'ai perdu contre le meilleur joueur de tennis de l'histoire, je le félicite, a aussi assuré Murray. Je crois que j'ai encore beaucoup de choses à améliorer si je veux gagner un jour un Grand Chelem.»

Agence France-Presse



Le Suisse Roger Federer s'écroule de bonheur après sa victoire contre le Britannique Andy Murray en finale du US Open, hier à New York.

FOOTBALL

Le quart-arrière des Patriots Tom Brady ne jouera plus cette saison

JIMMY GOLEN

Foxborough, Massachusetts — Le quart-arrière des Patriots de la Nouvelle-Angleterre Tom Brady ne jouera plus cette saison, étant donné que sa blessure au genou gauche nécessitera une intervention chirurgicale.

Le nom de celui qui a été proclamé joueur par excellence de la NFL en 2007 sera placé sur la liste de réserve des joueurs blessés, ont indiqué les Patriots hier.

Dans un communiqué diffusé avant le point de presse de l'entraîneur-chef Bill Belichick, on a indiqué que Brady subira une opération.

Brady, dont la série de 128 départs de suite était la troisième plus longue de l'histoire de la NFL de la part d'un quart, a quitté le match de dimanche contre les Chiefs de Kansas City quand il a été plaqué par le demi de sûreté Bernard Pollard lors du premier quart de l'affrontement que les Patriots ont remporté 17-10.

«Il s'agissait vraiment d'un accident, a commenté Pollard. Je ne peux rien changer à ce qui est arrivé. Je ne peux rien faire d'autre

que prier pour lui et espérer qu'il se remettra rapidement.»

Pollard, qui compte parmi les joueurs les plus appréciés et co-opératifs de son équipe, a déclaré avoir reçu des messages d'encouragement d'amis et de partisans de partout au pays.

«Aussitôt que c'est arrivé, je me suis dit: "Oh, man". Quand je l'ai entendu hurler de douleur, je savais que c'était sérieux», a-t-il raconté.

Pollard a plaqué Brady à la hauteur du genou au moment où il tentait de lancer une longue passe à Randy Moss.

Brady n'a pas accordé d'entrevue après la rencontre, mais des rumeurs ont circulé un peu partout dans la ligue à l'effet qu'il aurait subi une déchirure ligamentaire au genou.

«C'est dommage pour Tom qu'il ait subi cette blessure, a déclaré Belichick, sans confirmer la nature exacte de la blessure. Tu ne veux jamais voir qui que ce soit tomber au combat. Personne n'a travaillé plus fort, ou n'en a fait davantage pour cette équipe que Tom.»

Le quart réserviste Matt Cassel, qui a mené les Patriots vers un 20

gain d'affilée en saison régulière après que Brady eut subi sa blessure, obtiendra le départ dimanche prochain, alors que la Nouvelle-Angleterre rendra visite aux Jets de New York.

«En tant qu'équipe, nous devons tous simplement faire notre travail, a commenté Belichick. Rien n'a changé à ce niveau-là.»

Sauf que la blessure de Brady change l'équilibre des forces dans l'Association américaine, où les Patriots, vainqueurs de trois matchs du Super Bowl depuis 2001 avec Brady à la barre, étaient les favoris. Le premier véritable match de Cassel à la tête d'une équipe de la NFL, c'a été celui de dimanche contre les Chiefs.

«Je n'essaie pas d'être Tom Brady. J'essaie juste d'être Matt Cassel», a dit ce dernier quand il a remplacé Brady sur les ondes de son émission de radio hebdomadaire. «Je ne sais pas où cela va nous amener.»

Cassel, qui était également réserviste à l'Université Southern California — derrière les lauréats du trophée Heisman Carson Palmer et Matt Leinart — pourrait toutefois avoir de la compétition.

Une source a indiqué à The Associated Press que l'ancien quart des Buccaneers de Tampa Bay, Chris Simms, se dirigeait vers Foxborough, hier, en vue d'y subir un examen médical. Selon d'autres reportages, les Patriots songeraient par ailleurs à embaucher Tim Rattay.

Belichick, l'un des entraîneurs les plus cachottiers de la ligue, a nié que l'équipe avait cherché à communiquer avec d'autres quarts.

«En dépit de ce que certaines gens font circuler, nous n'avons pas accordé d'essai à qui que ce soit, a-t-il dit. Bien des gens nous ont appelés, ça, je peux vous le dire.»

Belichick n'est pas allé jusqu'à qualifier le geste de Pollard de vicieux. Il a toutefois souligné que ses joueurs se font toujours répéter que c'est leur devoir de frapper le quart au-dessus des genoux et sous les épaules.

La ligue a indiqué que la séquence de jeu a été étudiée par Mike Pereira, le superviseur des officiels, qui a décrété qu'il s'agissait d'un geste légal.

Associated Press

SOCCER

L'Impact blanchit les Timbers 2 à 0

L'Impact de Montréal a blanchi les Timbers de Portland 2-0, hier au Stade Saputo, grâce aux buts de première demie du milieu de terrain Leonardo Di Lorenzo et de l'attaquant Peter Byers.

Di Lorenzo a ouvert le pointage à la 13^e minute de jeu. À la suite d'un coup de pied de coin du milieu de terrain Joey Gjertsen dégage de la tête par la défensive des Timbers, Di Lorenzo a pris un puissant tir à la volée d'environ 20 mètres, dans la partie supérieure gauche du filet, ne laissant aucune chance au gardien Chase Harrison.

Byers a doublé l'avance de l'Impact quelques secondes avant la mi-temps. Après avoir déjoué dans l'axe deux défenseurs des Timbers, Byers s'est présenté seul devant Harrison et l'a battu d'un tir bas, à sa droite.

Avec ce gain, le onze montréalais se retrouve au cinquième rang

du classement, deux points derrière les Rhinos de Rochester et un point derrière les Sounders de Seattle, avec un match en main sur ces deux équipes.

Le gardien Matt Jordan a réussi son huitième jeu blanc de la saison. C'était également sa 20^e victoire avec l'Impact.

Il s'agissait pour l'Impact d'une sixième victoire à ses huit derniers matchs de la saison (6-1-1).

Le onze montréalais disputera ses deux prochains matchs sur la côte ouest, demain à Seattle, puis à Vancouver samedi, où il affrontera les Whitecaps. L'Impact disputera son prochain match à Montréal le mercredi 17 septembre, face au Joe Public FC, dans le cadre de son premier match de la phase des groupes de la Ligue des Champions de la CONCACAF.

La Presse canadienne

CYCLISME

Lance Armstrong prépare son retour

Los Angeles, États-Unis — Le cycliste américain Lance Armstrong se prépare à sortir de sa retraite pour briguer un huitième succès sur le Tour de France, affirmait hier le magazine spécialisé VeloNews sur son site Internet.

Armstrong, qui va fêter ses 37 ans le 18 septembre, doit rejoindre l'équipe Astana et s'aligner dans cinq courses sur route (Tour de Californie, Paris-Nice, Tour de Georgie, Dauphiné Libéré et Tour de France), selon le magazine qui cite «des sources proches de ce dossier en progrès».

VeloNews précise que le septuple lauréat du Tour de France ne toucherait pas de salaire ou de prime.

Après s'être essayé à plusieurs reprises au marathon, Armstrong a participé en août à sa première course depuis sa retraite sportive

en 2005, terminant 2^e de la Leadville Trail 100, une course de VTT disputée dans le Colorado (ouest des États-Unis).

«C'est la première fois depuis trois ans que je fais sept heures de vélo», avait-il alors commenté.

Le retour du Texan doit être officiellement annoncé dans un article du prochain numéro du magazine Vanity Fair, à paraître courant septembre, selon VeloNews.

Après avoir vaincu un cancer des testicules, Lance Armstrong a remporté le Tour de France sept fois d'affilée entre 1999 et 2005, suscitant à la fois l'admiration, tout particulièrement dans son pays, et des suspicions de dopage qu'il a toujours catégoriquement rejetées.

Agence France-Presse

EN BREF

Aaron Rodgers fait oublier Brett Favre

Green Bay, Wisconsin — Aaron Rodgers a passé son premier test de l'ère post-Brett Favre à Green Bay, récoltant 178 verges de gains par la passe et un touché dans une victoire de 24-19 des Packers face à leurs grands rivaux, les Vikings du Minnesota, hier. À son premier départ hors de l'ombre de Favre, Rodgers s'est même permis de marquer le touché décisif sur une faulx de quart avant de prendre un bain de foule, qui a été derrière lui dès les premiers instants de ce match. Rodgers a reçu l'aide des unités spéciales des Pac-

kers — le retour de dégageement de 76 verges de Will Blackmon a donné une priorité de 17-6 aux locaux avant d'entamer le quatrième quart —, du demi offensif Ryan Grant — 12 courses et 92 verges de gains — et du demi de sûreté Atari Bigby, qui a mis fin aux espoirs des Vikings en interceptant une passe de Tarvaris Jackson en toute fin de rencontre, alors que les visiteurs tentaient de soustraire la victoire sur leur dernière séquence offensive. Le nouveau quart partant des Packers a complété 18 de ses 22 passes. Jackson a quant à lui rejoint ses receveurs 16 fois sur 35, pour des gains de 178 verges, un touché et une interception. — AP

Météo Média
mteomedia.com

Le lever du soleil: 6h26
Coucher du soleil: 19h16

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 14/6	Sol 16/5	Londres	Plu 18/13	Sol 19/14
Moncton	Ave 22/10	Sol 19/8	Los Angeles	Sol 25/16	Sol 24/15
Saint-Jean	Ave 21/10	Sol 19/7	Mexico	Ora 20/10	Ora 20/13
Toronto	Var 17/9	Sol 18/11	New York	Ora 25/15	Sol 21/12
Vancouver	Sol 21/12	Sol 22/11	Paris	Var 24/13	Sol 25/16
Winnipeg	Sol 21/10	Sol 21/8	Tokyo	Sol 26/21	Sol 26/22

Montréal	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui 17	8	17/7	19/12	20/13
Faible pluie, pdp 90%	Généralement dégagé.	Ensoleillé.	Généralement ensoleillé.	Pluie, pdp 90%.

Québec	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui 15	7	17/5	18/8	16/10
Pluie, pdp 90%.	Ciel variable.	Ensoleillé.	Passages nuageux.	Averses, pdp 80%.

Gatineau	Ce soir	Demain	Judi	Vendredi
Aujourd'hui 15	6	17/6	20/12	22/12
Averses dispersées, pdp 90%.	Ciel dégagé.	Ensoleillé.	Passages nuageux.	Pluie, pdp 90%.

Prêts à partir?
Consultez nos Prévisions internationales

Météo Média
En ondes et en ligne
mteomedia.com